



EN DIRECT DE LA F3SCT DES DDI

28 septembre 2023

Compte-Rendu FORCE OUVRIÈRE

Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail du CSA de réseau des DDI du 28 septembre 2023

Sous le signe de la sécurité... de nos agents !

Les points saillants issus de cette FS :

Retrouvez les éléments portés par **FO** en ouverture [ICI](#).

Approbation du PV du 27 juin 2023

→ **À retenir :** dans le cadre du bon fonctionnement de nos instances, les PV et agendas sociaux doivent être publiés sur un espace identifié et accessible à tous les agents. **FO** a demandé de nouvelles précisions.

Sécurité et conditions de travail des IPCSR/DPCSR affectés en DDI

→ **À retenir :** En complément de la déclaration liminaire portée pour les inspecteurs et délégués aux permis de conduire et à la sécurité routière (IPCSR/DPCSR), **FO** a rappelé ses revendications pour améliorer et sécuriser leurs conditions de travail.

Constats partagés par la Direction de la sécurité routière (DSR) du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer (MIOM).

Néanmoins, la question cruciale pour **FO** de renationaliser l'examen théorique du permis de conduire reste en suspens.

Tableau de suivi des demandes des membres de la formation spécialisée

→ **À retenir :** à différencier des signalements remontés par les organisations représentatives du CSA.

Ce suivi des demandes est établi au sein des services de la DRH du MIOM et permet de « tracer » nos demandes formulées en séance. Pourquoi pas, cela simplifiera notre pistage des réponses !

Bilan et actualisation de la feuille de route de la FS

→ **À retenir :** un groupe de travail dédié à l'actualisation de la feuille de route de notre F3SCT est en cours. Elle sera soumise aux débats et à l'avis de la prochaine instance (16 novembre 2023).

EN complément des sujets déjà identifiés, les orientations prioritaires pour **FO** ont d'ores et déjà été remontées telles que la médecine de prévention et les problématiques immobilières.

Question diverses

- projets immobiliers et contrats de maintenance : points qui seront abordés à la prochaine FS.
- bilan grippe aviaire
- chorus DT et nouveaux barèmes
- retours sur propos liminaires de **FO**

Pour en savoir plus sur les débats...

Point 1 Approbation du procès-verbal du 27 juin 2023

Approbation PV du 27 juin 2023 à l'unanimité des représentants du personnel. **FO** a demandé à préciser l'espace dédié à la publication des PV et relevés de décisions des instances de dialogue social du réseau des DDI ainsi que l'agenda social.

La DRH nous confirme leur publication sous son

intranet, la DRH étant pilote de la tenue de ces instances.

Ces espaces doivent être accessibles à tout agent de DDI doté d'un ordinateur NOEMI. Un lien sera adressé. Un espace RESANA pourra être créé pour les représentants du personnel pour le partage des documents et de l'agenda social.

Point 2 Point sur la sécurité et les conditions de travail des inspecteurs et des délégués du permis de conduire et de la sécurité routière affectés en DDI

FO rappelle ses propos liminaires et souhaite insister sur ses REVENDICATIONS "AGRESSIONS" URGENTES. Comme **FO** l'a précisé en introduction de la déclaration liminaire, des travaux sont déjà engagés avec notre sous-direction métier sur les agressions. Certains points ont déjà été actés et mis en œuvre. D'autres en revanche ne le sont pas et doivent être concrétisés rapidement.

Il s'agit de **Régler de toute urgence tout ce qui compromet l'Annonce Différée Résultat.**

Il a fallu 13 ans au **Snica-FO** pour faire déployer cette méthode d'annonce sur tout le territoire dans toutes les catégories. Elle a largement fait ses preuves et ne peut donc être remise en cause. Nous demandons :

- La transmission du résultat à J+2 (et son pendant : la modification du délai de repassage de l'examen, qui devra être de 72 h minimum, du coup).
- La modification de la procédure (et son corollaire : les formations initiales et continues et audits annuels et quinquennaux) : la procédure doit laisser toute latitude à l'expert pour décider de ce qu'il peut – ou ne peut pas – formuler comme remarque ;
- La suppression sur RDV-P du numéro qui permet aux auto-écoles et aux candidats de savoir avec quel IPCSR il passera l'examen (c'est un numéro valable sur la semaine, qui permet de déduire l'identité de l'IPCSR pour le reste de la semaine. Les auto-écoles s'échangent cette info dès le lundi). Il convient d'éviter absolument que les AE/candidats puissent choisir l'IPCSR, *a fortiori* s'il s'agissait pour l'un d'entre eux "d'en découdre" avec lui/elle.

EXACONTROLES dangereux : y mettre un terme sans délai. Soit on fait des examens, avec tout ce que cela implique de bienveillance, de mise en conditions optimales du candidat, soit on fait du contrôle, mais les deux missions ne sont pas miscibles entre elles.

Il faut de toute urgence une **note nationale de cadrage** sur la vérification de l'identité et l'attitude à tenir en cas de fraude détectée ou suspectée (Pour le **Snica-FO** l'examen doit avoir lieu "comme si de rien n'était : CEPC "fantôme").

Une agression récente, et ce n'est pas un cas isolé, est due aux ordres et contre-ordres du BER, qui ont même conduit à des remontées au ministère, car le père du candidat est "gendarme et a ses entrées au MI". Les BER ne peuvent pas entraîner les IPCSR dans cette voie à risque, chacun à sa façon. L'intention est louable, mais le résultat est – ou peut être – catastrophique. La centrale doit cadrer pour protéger uniformément tous les IPCSR sur le terrain et guider les DPCSR dans les consignes à donner.

On demande à être associés à la rédaction de la note de cadrage (théoriquement elle est commencée : on la demande depuis février, il fallait attendre la liste des pièces d'identité recevables du MI, et cette dernière est sortie en avril (?) donc le premier jet de la note doit être prêt (?)...)

FO rappelle que cette note doit mentionner les comportements à bannir : notamment la vérification de l'authenticité de la pièce d'identité avec une lampe ou tout autre dispositif. Cela expose les agents à des risques et trouble la sérénité de l'examen ainsi que la concentration de l'IPCSR. On a monsieur tout le monde dans les véhicules, donc des individus potentiellement dangereux, *a fortiori* face à un "petit fonctionnaire zélé" qui se rendrait compte que la pièce d'identité est fausse ou de toutes autres fraudes (les personnes qui se rendent coupables de ce genre de pratiques sont plus susceptibles encore que les autres d'être violentes).

Et fin des appels au BER pour ETG qui mettent l'IPCSR dans une situation embarrassante (et chronophage). Les conditions doivent être réunies pour faire des examens de qualité.

Stop aux **initiatives locales** qui augmentent les responsabilités des IPCSR et les stigmatisent.

Cas du 77 : on demande le retrait de la **charte du DPCSR du 77** qui s'appuie sur les travaux de la DMAT concernant la fraude interne (= stigmatisation) et augmente les responsabilités des IPCSR (c'est hors statut et hors procédures !). Nous n'avons notamment pas à "vérifier rigoureusement chaque pièce d'identité".

Stop aux **procédures contradictoires en présentiel** par un agent isolé (si elles doivent avoir lieu il faut des personnels formés à cela qui assistent l'IPCSR ou le DPCSR : police, gendarmerie, par exemple).

Travaux rapides sur le **contrôle numérique de l'identité** (ceux qui ont envie de frauder doivent savoir qu'au PC ça ne passe pas! = dispositif dissuasif, donc protecteur)

Travaux rapides sur le "**bouton d'alerte**" sur la tablette ;

Redonner aux DPCSR l'accès aux **données Aurige pour les ETG OA**, car ils les utilisent dans le cadre de la lutte contre les fraudes + anticiper le transfert de ces données dans RDV-P pour quand Aurige disparaîtra ;

Enfin, **FO** rappelle qu'elle porte la nécessité de renationaliser l'examen théorique avec l'embauche des IPCSR nécessaires, ce qui permettra d'assainir le climat actuel. Le **Snica-FO** a porté à l'occasion de cette F3SCT les pistes d'amélioration des conditions de travail des IPCSR et des DPCSR et reste attentif aux suites qui seront données.

La directrice de la sécurité routière, présente à cette instance a partagé les constats de *FO* et ses propositions. Elle précise que les agressions sont en nette augmentation (42 pour le 1^{er} semestre 2023 contre 38 pour toute l'année 2022) et que des crédits sont alloués pour les travaux de sécurisation, mais aussi d'aménagement des centres d'examen. Aucune des demandes remontées à ce jour n'a reçu de refus de sa direction.

Point 3 Tableau de suivi des demandes des membres de la formation spécialisée

En proposition de la DRH, sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement des personnels, un tableau de suivi des différentes demandes exprimées par les représentants est

établi et sera présenté lors de chaque instance. Une façon de ne rien oublier, mais à voir à l'usage...

Point 4 Point d'avancement sur l'actualisation de la feuille de route de la formation spécialisée

Un 1^{er} groupe de travail (GT) s'est tenu le 27 septembre et les remontées des OS alimentent la future feuille de route.

Pour la nouvelle feuille de route, les attentes de **FO** sur la poursuite des actions engagées lors de la précédente mandature sont validées. Il a été rappelé que le rapport de la médecine de prévention et des assistants/conseillers de

prévention (AC/PC) doit faire l'objet d'une présentation en FS par les inspecteurs généraux qui sera suivi d'un GT spécifique. Les travaux se poursuivent donc jusqu'à la prochaine FS.

Questions diverses :

- **Projets immobiliers/contrats de maintenance** : à cette demande récurrente de **FO**, compte tenu de l'importance du sujet, le point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine F3SCT.

Les projets immobiliers de Lilles, Rouen et Toulon ont été identifiés comme majeurs et urgents.

- **Grippe aviaire** : un bilan des épisodes d'épidémie a été présenté par le MASA. Si les foyers ont diminué depuis août 2023, ceux dénombrés entre 2022 et 2023 s'élèvent à 402 élevages touchés. Devant la charge de travail que représente la gestion de ces foyers (dépeuplement des élevages, accompagnement des éleveurs et leur famille, gestion administrative et technique,...), certains services ont sollicité l'aide de collègues d'autres départements.

Ces gestions de crises successives ont lourdement impacté les éleveurs, mais également les agents de DDI qui subissent un stress important pour soutenir les agriculteurs, et faire face aux amplitudes horaires importantes.

Avec le stress, la fatigue voire les chocs psychologiques subis par les agents concernés, il leur est fortement recommandé de se rapprocher de la médecine de prévention afin de faire un point sur leur état de santé « post-traumatique ». **FO** demande que soient *a minima* facilités la gestion de ces périodes de crises avec la mise à disposition des moyens adaptés : facilité de gestion des horaires, l'outil doit s'adapter à la situation et non pas l'inverse, capacité à répondre aux besoins en matériels et ressources pour accompagner les agents à faire face à ces événements ...

Une nouvelle fois, le manque de souplesse et/ou de connaissances de nos missions par le SGCD, a mis en difficulté les agents dans l'exercice de leurs missions.

- **Chorus DT** : avec la publication de l'arrêté du 21 septembre 2023 relatif à la revalorisation des taux de remboursements des frais de missions, Chorus DT devait être mis à jour. L'attention de la DRH est attirée sur les taux affichés pour Paris qui ne seraient pas encore revalorisés. Par ailleurs, **FO** souligne une nouvelle fois que, compte tenu de la procédure, de nombreux agents renoncent à demander le remboursement de leurs frais de déplacement et de repas, ce qui a un impact sur leurs conditions de travail. Il est urgent que les démarches pour se faire rembourser ses frais soient facilitées !

- **Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024** : **FO** demande à ce que des explications soient fournies aux instances de dialogue social des DDI s'il advenait que des organisations du travail de DDI soient impactées par l'organisation des JO. Mobilisation de 100 % des agents (= réquisition???), refus de congés sur certaines périodes, difficultés d'accès aux bâtiments administratifs sur sites où se déroulent des épreuves (sécurisation, plan de circulation...).

Les situations de plannings pré-établis et recensement des agents ayant des contraintes pendant les JOP 2024 remontées à **FO**, semblent répondre à des mesures d'anticipation demandées aux administrations par le délégué interministériel aux JOP placé sous la tutelle de la 1ère Ministre. Ce dernier organise une réunion fin octobre et les décisions interministérielles versus les décisions ministérielles seront alors connues. Aucune garantie que les organisations et contraintes d'un ministère à l'autre soient identiques.

- **FO** lance donc une alerte sur les consignes qui se profilent dans certains services et les impacts qu'elles auront sur les agents touchés. Elle demande à ce que le CSA et la FS des DDI soient consultés sur le sujet.

- **FO** a signalé de nouveau la situation des agents du MTE détachés au MIOM et n'ayant pas eu le versement de leurs indemnités. Le MTE précise que le basculement au RIFSEEP de la filière technique accompagnée du versement de l'année de retard a été complexe. Il s'engage à examiner tous les dossiers non régularisés et se rapprochera de **FO**.

Vos représentants FO à la FS DDI :

Titulaires :

Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 63

Lionel MARTINON, DDETS 26

Joël CANGE, DDTM 59

Suppléants :

Gisèle VIMONT, DDT 03

Nicolas MONNERET, DDETS 78

Damien MASCARAS, DDTM 44

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris